



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

ARRÊTÉ.

Le préfet de Maine-et-Loire, commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur ;
Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852 ;
Vu les instructions ministérielles y relatives,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les annonces judiciaires prescrites, en vertu ou par application de l'article 691 du Code de procédure civile, devront être insérées, en 1866 :

Pour l'arrondissement d'Angers : Dans le *Journal de Maine-et-Loire* ou dans le *Progrès de l'Ouest*, au choix des parties ;

Pour l'arrondissement de Baugé : Dans le *Journal de Baugé* ;

Pour l'arrondissement de Cholet : Dans l'*Intérêt public de l'arrondissement de Cholet* ;

Pour l'arrondissement de Saumur : Dans l'*Echo saumurois* ou dans le *Courrier de Saumur*, au choix des parties ;

Pour l'arrondissement de Segré : Dans le *Mercure Segréen*.

Le journal qui aura reçu l'annonce intégrale sera tenu d'en faire reproduire, à ses frais, un extrait, savoir :

Pour l'arrondissement d'Angers dans celui des deux journaux sus-désignés du même arrondissement, qui n'aura pas reçu l'annonce ;

Pour les quatre autres arrondissements, dans le *Journal de Maine-et-Loire* ou dans le *Progrès de l'Ouest*.

Les extraits formeront, par leur étendue, le quart des annonces à reproduire.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt centimes par ligne de trente-quatre lettres,

caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification, et à vingt-cinq centimes par ligne de quarante lettres et au-dessus, dont sept centimes par ligne de trente-quatre lettres et huit par ligne de quarante-cinq, pour le journal reproducteur.

Art. 2. — Les publications exigées par les articles 42, 46, 422 et suivants du Code de commerce, relatifs aux actes de société ou aux faillites, seront obligatoires dans les journaux dont la désignation suit :

Pour l'arrondissement d'Angers : Le *Journal de Maine-et-Loire* ou le *Progrès de l'Ouest* ;

Pour l'arrondissement de Baugé : le *Journal de Baugé* ;

Pour l'arrondissement de Cholet : L'*Intérêt public de l'arrondissement de Cholet* ;

Pour l'arrondissement de Saumur : L'*Echo saumurois* ou le *Courrier de Saumur* ;

Pour l'arrondissement de Segré : Le *Mercure Segréen*.

Le tarif du prix d'impression est fixé à quinze centimes pour chaque ligne de trente-quatre lettres, caractère et justification indiqués en l'article précédent.

Toutefois, et par exception, le tarif des insertions relatives aux jugements des faillites et aux convocations et délibérations de créanciers, est fixé à deux francs par chaque insertion faite suivant la formule usitée.

Art. 3. Toutes autres annonces et publications légales pourront être faites facultativement dans l'un ou plusieurs des sept journaux désignés aux deux articles précédents, à la condition aussi d'insérer dans le même journal ou les mêmes journaux, toutes les annonces relatives à la même affaire.

Le tarif du prix d'impression est fixé comme par l'article 2, à quinze centimes par ligne de trente-quatre lettres et au-dessus, toujours mêmes caractère et justification.

Art. 4. Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à quarante centimes.

Néanmoins, ce prix sera réduit à trente-cinq centimes, en ce qui concerne les publications relatives aux faillites, dont quinze centimes pour le coût de l'exemplaire, et vingt centimes pour vacation à la légalisation seulement.

Art. 5. Devront être insérées gratuitement dans les journaux sus-désignés, les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité et la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi des 29 novembre, 7 décembre 1850, et 22 janvier 1851, sur l'assistance judiciaire.

Art. 6. Les journaux indiqués en l'article 2, continueront d'insérer quotidiennement et gratuitement, comme par le passé, un avis ainsi conçu :

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1866, savoir :

» Pour l'arrondissement d'Angers, dans le *Journal de Maine-et-Loire* ou dans le *Progrès de l'Ouest*.

» Pour l'arrondissement de Baugé, dans le *Journal de Baugé*.

» Pour l'arrondissement de Cholet, dans l'*Intérêt public de l'arrondissement de Cholet*.

» Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo saumurois* ou dans le *Courrier de Saumur*.

» Pour l'arrondissement de Segré, dans le *Mercure segréen*.

Fait à Angers, le 18 septembre 1865.

Le préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Le présent arrêté a été approuvé par décision de Son Exc. le ministre de l'intérieur, en date du 15 décembre 1865.

Certifié conforme par nous, secrétaire-général.

COTI.

Chronique Politique.

L'Angleterre paraît toujours redouter une insurrection en Irlande. Le jour de Noël, on a pris à Dublin des précautions extraordinaires. Toute la garnison, infanterie et cavalerie, était consignée et sous les armes. Les marins eux-mêmes avaient été réunis à bord du *Royal George*. Les hommes de police avaient été doublés, et, contre l'habitude, ils portaient leurs sabres.

L'alarme a été plus vive encore à Limerick. Les officiers du régiment de Highlanders assistaient au service divin avec une partie de leurs soldats, lorsqu'un télégramme de Cloumel leur apporta l'ordre d'envoyer sur le champ cent cinquante hommes avec armes et bagages. On disait que les Fenians avaient attaqué la prison de Cloumel, délivré leurs frères prisonniers, que la ville était en feu et les troupes impuissantes à réprimer le soulèvement.

Ce n'étaient toutefois que de simples bruits. Mais les mesures de précautions prises alors ne trahissent-elles pas des craintes sérieuses ? Dans cette situation, il est déplorable de

FEUILLETON.

11

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

» Baraquette, qui est maintenant sur l'*Arrêteuse*, naviguait justement sur la *Marguerite* à l'époque : il y a de ça une dizaine d'années.

» On demandait à Requin son histoire ; s'il répondait, il répondait qu'il était parti mousse, et que, depuis ce temps-là, il naviguait d'un bord et de l'autre ; mais il ne disait pas qu'il avait plus de cent vingt ans d'âge.

» As-tu vu le jour du conseil?... Il ne voulait pas répondre au commandant ! Voilà donc la preuve.

» Il est maintenant classé à Brest, et inscrit au bureau sous son vrai nom, Martin Boucaud, dit Requin ; mais va-t-en lui parler de son acte de naissance, tu verras quel coup de poing il te donnera.

» Depuis la *Marguerite*, il a toujours navigué sur des navires français, au marchand, à la pêche de la baleine, toutes fois et quantes c'était possible ; au service, quand il n'a pas pu faire autrement.

» Voilà comment, débarquant de l'*Astrée*, il est allé au Havre, où il s'embarqua sur le *Harpon* avec l'amiral Frise-Poulet.

Il y avait à bord de la *Cléopâtre* un gabier de grand-mât, provenant aussi du *Harpon*, et nommé Grigolard ; celui-ci savait une autre biographie de Martin Boucaud dit Requin, mais il se gardait bien réellement d'en ouvrir la bouche.

Quant à Requin, il n'ignorait pas absolument ce que Madurec racontait. Loin de s'en fâcher, comme le narrateur le disait pour ajouter un attrait à ses récits, le chef du beaupré s'applaudissait de l'effet produit à bord. Il s'aperçut bientôt de l'influence qu'il obtenait par sa sauvagerie, et l'accrut encore en ne paraissant même plus pour les repas dans l'intérieur du navire. Il se faisait porter sa ration par le mousse des gabiers de beaupré, et vivait seul dans sa bizarre retraite.

Le soir, on le voyait quelquefois passer la tête hors de son antre ; si ses yeux rencontraient alors Frise-Poulet ou Cagnard, il fronçait les sourcils et murmurait un blasphème.

Martel lui inspirait une aversion plus profonde encore ; il ne pardonnait pas à l'élève de s'être trouvé sur sa route dans ses deux tentatives de révolte et

de désertion ; il lui avait juré une haine implacable. Toutes les fois que l'aspirant était de service sur le gaillard d'avant, le chef du beaupré s'ingéniait à faire quelque faute qui pût retomber sur lui par contre-coup. Une voile se déchirait, un cordage cassait, une manœuvre manquait, et les ruses du rancunier matelot étaient telles que le jeune homme paraissait toujours avoir oublié de prendre ses précautions. Martel fut ainsi puni plusieurs fois, sans soupçonner comment ; par un inconcevable guignon, il n'arrivait jamais rien de semblable aux autres aspirants.

Cette petite guerre ne pouvait cependant suffire à Requin, qui guettait constamment l'occasion de se venger ; les circonstances ne le servaient pas.

— Tôt ou tard, tôt ou tard, quand je devrais attendre jusqu'à Brest, je les empoignerais, j'en réponds ! murmurait-il ; l'aspirant d'abord, Frise-Poulet ensuite, et Cagnard en dernier, me payeront mes trois années de service !...

IX. — LA RELÈVE.

Peu de temps après l'arrivée de la frégate en rade de Rio-de-Janeiro, Martel reçut sa nomination au grade d'enseigne ; son service ne l'appela plus dé-

sormais sur le gaillard d'avant, si bien qu'il perdit entièrement de vue le chef du beaupré dont le département ne relevait plus de sa juridiction immédiate.

Frise-Poulet et Cagnard, au contraire, étaient toujours protégés par le jeune officier, qui leur faisait obtenir fréquemment de petites faveurs, comme celle de descendre quelquefois à terre l'un avec l'autre, et d'être attachés tous les deux aux mêmes services spéciaux.

Le nouvel enseigne reçut aussi plusieurs lettres de Mme Cimard, bonnes et affectueuses comme celles d'une mère ; il les relisait sans cesse ; le nom de Sophie y était tracé.

Tout ce que la bonne dame disait de sa fille, ces petits et minutieux détails dont un cœur épris est si jaloux, ravissaient Martel. Loin de diminuer par l'absence, l'amour du jeune officier s'était accru de toute l'exaltation de ses rêveries. Les plus gros temps, les manœuvres les plus critiques ne l'empêchaient guère d'évoquer l'image de la jeune fille, chaque fois qu'il était de quart. Enfin, sa récente épaulette lui donnait l'espoir d'obtenir la main de Sophie à son arrivée à Brest ; il avait foi dans l'avenir, il était heureux.

voir que la députation irlandaise ne sache arriver à aucune entente, elle qui, composée de 105 membres, pourrait disposer de la majorité entre les deux grands partis égaux de l'Angleterre.

Vingt-deux seulement d'entre eux se sont réunis à Dublin et concertés sur les moyens d'obtenir le redressement des quatre grands griefs de l'Irlande : la question territoriale, celle de l'éducation, celle de l'établissement anglican et celle de la formule du serment imposé aux députés catholiques. Nous expliquerons plus tard dans quel sens ils ont résolu ces questions.

Depuis l'évasion de Stephens, une grande émotion règne en Irlande, et il semble qu'on s'attende chaque jour à une levée de boucliers des Fenians.

A Cock, le tribunal est gardé à vue, et les juges ne sortent que sous bonne escorte. La garnison de Dublin est sans cesse en émoi, et des patrouilles de soldats et d'agents de police parcourent à toute heure les rues de la ville.

Avant-hier, un régiment en garnison à Chester a reçu l'ordre de partir à la hâte pour Dublin. Le même jour, le 64^e tout entier s'est rendu à la même destination; enfin l'artillerie a transporté une masse de munitions des batteries de la côte à Phoenix-park.

Décidément l'Angleterre commence à prendre fort au sérieux cette conspiration feniane dont on avait voulu faire un fantôme, une chimère, un rêve. Les atroces sentences prononcées contre les Irlandais inculpés le prouvent mieux encore que toutes ces dispositions militaires, si significatives cependant.

La crise ministérielle continue en Italie. La gauche a déclaré ne vouloir à aucun prix du général La Marmora, et les membres mêmes de l'ancienne majorité sont disposés à combattre le nouveau cabinet, s'il en est président.

Aussi d'autres démarches ont-elles été faites auprès de MM. Rattazzi, Cialdini et Ricasoli. Le roi est fatigué de n'arriver à aucun résultat.

Comme dernières nouvelles, nous annonçons, d'après les journaux de Florence, que M. Chiaves conserverait le ministère de l'intérieur, M. Jacini celui des travaux publics, et M. de La Marmora celui des affaires étrangères, avec la présidence du conseil. Le sénateur Scialoja aurait accepté le poste de ministre des finances.

Le *Temps* dit que, dans une congrégation générale des cardinaux, qui se serait réunie le 21 décembre, il aurait été décidé que le Pape resterait à Rome après le départ des troupes françaises.

La *Gazette de France* dit que le nombre des recrues arrivées jusqu'à ce jour à Rome est d'environ deux mille.

Le parlement anglais a été prorogé jusqu'au 1^{er} février prochain, et l'on s'attend à ce que le cabinet soit obligé de livrer bataille sur le terrain de la réforme.

On écrit de Vienne qu'un avis du Crédit autrichien annonce que les membres de son conseil d'administration ont donné leur démission parce que le ministre des finances a interdit de payer le coupon de janvier.

L'affaire des fortifications de Kiel semble devoir augmenter les difficultés pendantes entre le gouvernement prussien et la chambre des représentants. Une somme de 25 millions doit être demandée pour ces fortifications, et l'Assemblée paraît être décidée à les refuser, ne serait-ce que pour faire reconnaître son droit.

La *Correspondance générale* annonce pour le 15 janvier l'ouverture du parlement prussien, et ajoute :

« Il sera présenté dès le commencement aux chambres le budget pour 1866 et quelques projets de loi d'un caractère urgent et pratique. Le cours ultérieur de la session dépendra de l'attitude de la chambre des députés et des chances qu'elle offrira pour le succès des délibérations. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Quoi qu'on ait dit, rapporte une correspondance, il ne paraît pas que le jour de l'ouverture de la session soit fixé d'une manière définitive; elle aura lieu probablement le 15 ou le 22, mais rien n'est encore arrêté. M. Walewski s'occupe très-activement de tous les détails de service du Corps-Législatif, et je sais qu'il doit introduire des améliorations dans le compte-rendu résumé. Il se propose aussi, dès que la session sera ouverte, de donner de grandes fêtes et d'ouvrir souvent ses salons.

— Le journal le *Nord*, à qui nous laissons la responsabilité de ses renseignements, explique ainsi la démission du doyen de la Faculté de Médecine, M. Tardieu :

« M. Ambroise Tardieu, dans tous les derniers désordres qui ont troublé l'Ecole de Médecine, se montra, avec tous les gens sensés, déterminé à ne rien ménager pour les apaiser et y mettre un terme. Mais si déterminé qu'on puisse être à la poursuite d'un but, la question des procédés, l'appréciation des voies et moyens reste entière, et c'est sur une question de ce genre que s'est élevée la difficulté qui a amené sa démission. »

» M. le ministre de l'instruction publique, avec un zèle louable, s'était rendu vendredi de bonne heure à l'Ecole de Médecine; il s'était

enquis de l'opinion parmi les étudiants, avait prescrit certaines mesures de précaution, et enfin laissé un avis d'une rédaction énergique et péremptoire avec ordre de l'afficher dans les salles. M. Tardieu n'était point encore arrivé à l'Ecole; peu après le départ du ministre, il y arriva; il prit connaissance de l'avis qu'on se disposait à afficher, et, le croyant plutôt propre à enflammer cette jeunesse surexcitée qu'à la ramener vers le calme, estimant, en outre, qu'il était du droit de sa charge d'être consulté dans l'application d'une mesure où il aurait sa part de responsabilité, il se décida à surseoir à la publication de l'avis ministériel jusqu'à ce qu'il eût pu en référer au ministre lui-même et lui faire valoir ses observations.

» Pour donner à ces observations plus de poids et d'autorité, il réunit les professeurs présents, leur fit part de la difficulté et leur demanda leur opinion, qu'il prétendait porter avec la sienne au ministre mieux informé. C'est pendant cette consultation qu'une dépêche d'une brièveté télégraphique lui parvint du ministère, enjoignant à la réunion des professeurs de se séparer. M. Tardieu, assure-t-on, communiqua immédiatement la dépêche à ses collègues, en les priant d'apprécier la situation, décidé, ajoutait-il, à suivre la décision qu'ils jugeraient devoir prendre. La réunion se sépara. Mais quelques heures plus tard une lettre du ministre parvint à M. Tardieu, lettre, dit-on, impérative et sèche, dans laquelle la conduite et les hésitations du doyen étaient sévèrement blâmées. M. Tardieu écrivit immédiatement sa démission, qui fut portée le soir même au ministère par deux professeurs de la Faculté de Médecine, et acceptée aussitôt, ainsi qu'on l'a vu.

» J'ai beaucoup de raisons pour vous garantir l'exactitude du récit que je viens de vous transmettre. »

— L'*Union de l'Ouest* nous fournit sur la nomination du général comte Gudin des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt :

Sans compter les services personnels de cet officier général, il est permis de penser, dit l'*Union*, que Napoléon III a voulu payer une dette de Napoléon I^{er}. Je m'explique :

Le général Gudin est fils du brave officier, qui fut coupé en deux par un boulet, non pendant, mais après la bataille de Smolensk, où il avait fait merveilles.

Déjà la nuit tombait, les Russes étaient en fuite, et tout semblait terminé. Cependant le fougueux maréchal Ney donne au général Gudin l'ordre de continuer l'action, en poursuivant les vaincus. M. de Flahaut, entendant cet ordre, tire sa montre et fait observer que la besogne est faite et qu'il est cinq heures. — « N'importe, dit le maréchal, qu'on leur donne encore la chasse ! » C'est alors que le général Gudin s'élança et ne tarda pas à être frappé mortellement.

Sa femme, mère du nouveau sénateur, vit encore. Elle a 89 ans. Elle garde la lettre qui lui fut adressée, à cette époque lointaine, par l'Empereur. Or Napoléon I^{er}, dans cette lettre, déclarait qu'il se chargerait de la veuve et des enfants du défunt. Le neveu s'est souvenu des engagements de son oncle.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSÉE DE SAUMUR.

Un portrait militaire.

Notre musée est digne de fixer l'attention; il s'organise, il se meuble de jour en jour.

Les Celtes, les Gaulois, les Romains, les Francs, toutes ces races diverses qui ont passé sur notre sol, qui ont fini par s'y confondre, ces peuples, disons-nous, y sont représentés par leur armes, leurs outils, leurs ouvrages, leurs monnaies, leurs tombeaux : de plus, à côté de ces monuments antiques commence à poindre sur la toile l'image de quelques modernes illustrations saumuroises devant lesquelles nous ne saurions rester indifférents. Notre époque ne peut oublier, ni méconnaître les hommes qui, dans un passé déjà historique, lui ont montré ce que peut, ce que doit l'avenir.

Quel est donc cet officier général dont le costume militaire rappelle le temps du Directoire ? C'est Lemoine ! Son nom est gravé sur l'arc triomphal de l'Etoile; son portrait et ses armes décorent notre musée. A quel titre les possède-t-il ?

Lemoine est né à Saumur, en 1764; sa biographie sommaire a été dite par l'auteur des *Epoques saumuroises*, M. Coulon (1842). Parvenu de soldat au grade de général de division, il prit part en cette qualité à nos grandes guerres de la Révolution : il s'y fit distinguer, même, dans les différents commandements qui lui furent confiés, par un courage allié à une probité que l'histoire contemporaine a consigné dans ses annales.

Le portrait qui nous occupe le représente au moment où il reçoit du Directoire la récompense de sa bravoure à Terni (Italie). La lettre qu'il tient à la main (1) lui annonce cette récompense : en voici le texte relevé sur le tableau.

« Liberté, égalité.

» Paris, le 20 nivôse an VII (9 janvier 1799).

» Le ministre de la guerre au général de division Lemoine.

» Le général en chef de l'armée de Rome (2) a rendu compte au Directoire exécutif, citoyen général, du combat mémorable que vous avez livré près de Terni à la tête de 1,500 hommes de la 97 1/2 brigade, dans

(1) Nous l'avons lue chez le général, il y a 40 ans environ, aux Loges, commune de la Breille.

(2) Championnet.

Quinze ou vingt mois s'écouleront ainsi.

Pendant ces quinze ou vingt mois, Requin s'était épuisé en vains efforts pour se venger de Martel. Mais le taciturne bandit n'avait pas de complices, il vivait loin du gaillard d'arrière; sa haine eut beau être ingénieuse, elle fut toujours impuissante. Cagnard et Frise-Poulet, par une véritable fatalité, rompirent ses trames les mieux ourdies. Ce n'est pas que de leur part il y eût parti pris de protéger l'officier, c'est qu'à bord, on se voit sans cesse; et puis les deux matelots faisaient le quart de tribord de même que le chef du beaupré; Requin était relégué devant; Cagnard et Frise-Poulet se trouvaient attachés au contraire à la hune d'artimon.

L'ex-baleinier n'aurait pu que tuer Martel d'un coup de couteau; mais sa rage n'excluait pas une prudente terreur.

— Ah! se disait-il parfois, si j'avais le bonheur d'être patron du canot des officiers!... ou bien si je pouvais empoigner M. Martel à terre dans quelque coin... Patience! patience!... mon tour viendra!

L'on passe sous silence vingt guet-apens avortés.

Une fois, entre autres, Requin avait, comme par maladresse, violemment heurté Martel sur le rebord du grand panneau de la cale; l'enseigne chancela,

omba la tête la première, mais fut retenu par Cagnard et Frise-Poulet.

— Ces deux-là aussi perdront le goût du pain, je le promets... pensa Requin, mais après l'officier... je m'entends.

Le jour de la nomination de Martel au grade d'enseigne avait été un jour de fête pour l'équipage, ce fut pour Requin un jour de noires fureurs.

Bien des mois s'étaient écoulés, au mouillage, sous voiles, en croisière, à l'ancre devant Rio, à Bahia, à Fernambouc, à Sainte-Catherine où l'on avait réparé. La *Cléopâtre* était maintenant au point central de la station. La campagne touchait à son terme. L'équipage soupirait ardemment après l'ordre de retourner en France.

Souvent Cagnard et Frise-Poulet, assis sur le gaillard d'avant, faisaient de beaux projets pour l'époque du congédiement.

— Moi, disait ce dernier, voici mon plan : sitôt que j'aurai mon congé, je vas chez mon hôtesse, tu sais, la mère Cartahu, une grosse, ronde, qui demeure rue des Mal-Chaussés.

— Connu! connu! c'est aussi la mienne, et puis?

— Et puis? L'ancienne, à nous du vin, et du plus

Bédouin! du rôti et de la salade de céleri! Hale dedans, les bons enfants! Une fois ça, je loue un violon, je vais faire la noce à Recouvrance et partout, toujours avec toi et les camarades. Quand l'argent sera fini, embarque sur un caboteur pour le Havre ou pour Nantes; et là, navigue au marchand.

— Hum! dit Cagnard, je ne ferai pas comme toi; j'ai ma vieille Perrine, mon gros Jean-Pierre et ma petite Fantik; il faut que je passe un mois chez nous. Pourquoi n'y viendrais-tu pas aussi?

— Dam! vois-tu, ça ne se peut pas, répondit Frise-Poulet avec émotion; je ne verrais pas la maison sans *suer de l'œil*; je suis tant *cœur de tourterelle* que j'en ai *vergogne*, comme dit le Provençal. C'est pourquoi je n'irai pas chez nous.

— Mais n'as-tu pas d'autres parents là-bas?

— Pas la queue d'un. Seulement quand j'étais gamin, tout gamin, quoi! avant le temps où tu m'emmenas mousse sur la *Que mine* (*l'Alcmène*), où tu étais gabier d'artimon, ce n'est pas d'hier ça, j'ai vu venir un oncle à la case, une espèce de caboteur; depuis, je n'ai jamais entendu parler de lui qu'une fois. Il écrivait à la bonne femme de m'envoyer à Marseille. Paraît qu'il commandait un grand brick et voulait m'avoir à son bord; moi, j'étais au large;

ma mère lui fit réponse. De ce jour-là, je ne sais plus ni quoi, ni qu'est-ce qu'il est devenu.

— Pourtant, dit Cagnard, faudra tâcher de naviguer ensemble.

— Ça n'est pas malaisé; je resterai journalier dans le port jusqu'à ce que tu viennes me rejoindre.

— Alors, garde un peu de ton argent; ne le fais pas tout filer à Brest et à Recouvrance.

— Pas moyen! dit Frise-Poulet; autant me dire de *lover* le grand mât dans la cale. Faut que ma paye roule à *réa*; j'aurais cinquante tonneaux de doublons que ça serait de même.

Cagnard ne trouvant point d'objections à cet argument, termina l'entretien en s'écriant :

— Si seulement la relève pouvait arriver bientôt!

Ce vœu était à toute heure répété par les gens du bord. Bien souvent on avait cru la relève à l'horizon; trop souvent on s'était trompé. Attristée par ses déceptions de chaque jour, lasse de sa torpeur, réveillée à peine grâce à la verve de Madurec et aux refrains de Barbari, la *Cléopâtre* stationnait en rade. On ne mettait plus sous voiles. On attendait, on espérait, on désespérait! Et puis on espérait encore.

Il est environ deux heures de l'après-midi; l'équi-

lequel, sans artillerie, ni cavalerie, vous avec détruit une colonne napolitaine forte de 6,000 hommes d'infanterie, 600 chevaux et 9 pièces de canon, après avoir pris toute son artillerie, 200 voitures de bagages, 600 soldats, 36 officiers et son général.

Le gouvernement, voulant récompenser honorablement une conduite si distinguée, m'a chargé de vous faire parvenir, en témoignage de sa satisfaction, une armure complète de la manufacture nationale de Versailles; il est flatteur pour moi, citoyen général, de vous l'offrir.

La signature est cachée par les armes, mais elle doit être celle du général Schérer, ministre de la guerre à cette date. Quant à l'armure décrite dans la lettre, elle constituait, alors, les distinctions honorifiques de la bravoure, la croix de Saint-Louis n'existant plus, la Légion d'Honneur n'étant pas encore instituée.

L'histoire contemporaine, avons-nous dit, mentionne les exploits et les vertus militaires du général Lemoine, nous appuierons par des textes cette assertion.

Un écrivain, Alexandre Rousselin, racontant en l'an VIII (1800) les faits et gestes du général Hoche, apprécie en ces termes la part revenant à notre compatriote dans la victoire de Quiberon.

« Les fruits que le gouvernement retira de la victoire de Quiberon furent inappréciables; les magasins tombés à notre pouvoir étaient abondamment garnis d'armes, de munitions de guerre, d'effets d'habillement, de vivres, etc. Hoche en confia la garde à la probité du général Lemoine, dont la valeur avait contribué puissamment à les conquérir. »

Quel plus bel éloge peut-on faire d'un général; quel noble blason que cette armure sur laquelle il eut pu graver: *Valeur et Probité!*

Jugeons, par d'autres citations, de l'entrain, de l'énergie de Lemoine.

On lit dans le *Moniteur*, du 18 nivôse an VII, sous la rubrique, armée de Rome: « Par une dépêche datée du quartier-général, à Rome, le 29 frimaire, le général Championnet annonce au Directoire que le 20 la colonne du général Lemoine, qui se dirigeait sur Aquila, s'est emparée de cette place, après en avoir forcé les portes à coups de canon. Le fort a capitulé. »

Le *Moniteur*, du 2 pluviôse, raconte en ces termes le combat de Terni: « Le général Lemoine fut le premier attaqué par les Napolitains dans le voisinage de Terni; et quoiqu'il n'eût qu'une demi-brigade, n° 97, arrivée la veille à grandes journées de la Cisalpine, il battit l'ennemi en moins de deux heures, etc., etc. »

L'historien de la Révolution, M. Thiers, jugeant ce beau fait d'armes, écrit, tome 10, page 200, édition 1834.

« Les Napolitains rencontrèrent enfin les

Français sur les différentes routes qu'ils parcouraient. Ils étaient trois fois plus nombreux, mais ils avaient affaire aux fameuses bandes d'Italie, et ils trouvèrent que la tâche était rude. Dans les Marches, la colonne qui s'avancait par Ascoli, fut repoussée au loin par Casa-Bianca. Sur la route de Terni, un colonel napolitain fut enlevé avec tout son corps par le général Lemoine. Cette première expérience de la guerre avec les Français était peu faite pour encourager les Napolitains. »

Là ne se bornent pas les exploits de Lemoine. A Novi, dit encore M. Thiers, page 368, « la division Lemoine culbute Ott sur les pentes des collines. »

Telle fut la carrière du soldat saumurois dont nous décrivons l'image. La mettre en relief dans notre musée, en faire la légende c'est rehausser notre cité par le mérite de l'un de ses enfants. PAUL RATOUIS.

La Société impériale d'agriculture, sciences et arts, d'Angers, dans sa séance du 28 décembre 1865, a nommé à l'unanimité et sur le rapport d'un de ses membres, M. Paul Ratouis, notre collaborateur et auteur des *Chroniques saumuroises*, membre titulaire, non résident, de cette société.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les maires du département. Cette circulaire, qui trouvera de l'écho dans notre pays, accoutumé à toujours répondre à l'appel de la charité, est ainsi conçue:

« Monsieur le maire,

Le gouvernement de l'Empereur vient de constituer, à Paris, un comité central de secours, chargé de provoquer et de recueillir des souscriptions en faveur des nombreuses victimes de l'ouragan qui a éclaté à la Guadeloupe, dans le courant du mois de septembre dernier.

C'est là, messieurs, une œuvre de charité et de patriotisme, qui, au moment surtout où le choléra fait subir à notre colonie de nouvelles et douloureuses épreuves, ne peut manquer de rencontrer en Maine-et-Loire les plus vives sympathies. Aussi importe-t-il qu'elle reçoive la plus grande publicité; à cet effet, l'administration peut et doit prêter au comité central le concours le plus actif.

Je vous prie en conséquence de prendre les mesures nécessaires pour appeler l'attention de vos administrés sur l'œuvre charitable dont il s'agit.

Des souscriptions devront être ouvertes dans vos communes respectives; les noms des souscripteurs et le chiffre de leurs dons, seront établis sur une liste spéciale que vous me ferez parvenir ultérieurement par l'intermé-

diaire de M. le sous-préfet de son arrondissement et directement pour l'arrondissement d'Angers, afin que je puisse prendre les dispositions convenables pour centraliser à la recette générale le montant des versements qui auront été opérés entre vos mains.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet, E. PORIQUET.

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* a reçu en trois jours deux assignations, la seconde poursuite est intentée pour un article intitulé *les Choses du temps*. Ces deux articles sont de M. Antonin Proust.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

A MONSIEUR LOUVET,

Commandeur, Député et Maire de la ville de Saumur.

L'AN 1866.

ENCORE UNE PRÉDICTION.

Que dire après feu Mathieu (de la Drôme), Savant, devin, céleste explorateur?

Moi, qui ne suis nullement astronome, Je craindrais trop d'être absurde ou menteur. Moins clairvoyant, ma revue est terrestre. Après nos jours brumeux et raccourcis, Après l'hiver, viendra le doux trimestre... Viens nouvel an, salut soixante-six!

Oui, je prédis que durant une année A ses devoirs aucun ne faillira; Que la coquette, en se voyant fanée, Clara son règne et s'en consolera. Régles, soumis, et chacun à sa place, Nous resterons bien sagement assis: Nul ne fera mensonge ni grimace... Viens nouvel an, salut soixante-six!

Durant un an, la femme sera sage; Durant un an, l'homme sera constant. Profitez-en, amateurs du ménage, Le Maire est prêt, et l'Abbé vous attend... Durant un an, le mépris des richesses Saura gagner bien des cœurs endureis; L'avare même essaiera des largesses... Viens nouvel an, salut soixante-six!

Maitre Dupin, grave juriconsulte, Malin vieillard, récemment a tonné Avec raison, esprit, contre ce culte Toujours croissant pour le *luwa effréné*. Ces vastes plis de drap, de mousseline, Par un décret vont être rétrécis. Belles, brisez vos fers — de crinoline... Viens nouvel an, salut soixante-six!

Le peuple aussi, qu'un faux brillant attire, N'enviera plus le velours des sophas. Certains oisifs, si nuls, sans en médire, Seront un peu plus instruits et moins fats. Vieil âge d'or, voudrais-tu donc renaitre, Et des humains effacer les soucis? O, repars, j'attends à ma fenêtre... Viens nouvel an, salut soixante-six!

Notre raison, cette boussole sainte, Ne pourra plus fléchir ni chavirer, Car ce poison si perfide, l'absinthe, Dans sa prison est sûr de demeurer. De nos aïeux reprenant la recette, Nous emplirons nos bocaux de cassis, De chasselas, de coings ou d'anisette... Viens nouvel an, salut soixante-six!

Enfin, Monsieur, prédiction hardie, Qu'en pensera la docte Faculté? Pas un malaise, aucune maladie: On fermera les maisons de santé... Puis, Atropos, l'implacable coupeuse, A tout mortel offrira ce surcis. Ma muse, un an, sera gaie et railleuse... Viens nouvel an, salut soixante-six!

Or, c'est à vous, bien cher compatriote, Que je remets ce programme enchanteur. De mes avis n'allez pas prendre note, Car vous pourriez y voir plus d'une erreur; Que seulement votre douce critique Juge mes vers quelque peu réussis; Tel est mon but — et maintenant j'abdique... Accours bon an, salut soixante-six!

Saumur, le 27 décembre 1865.

CH. MARCHAND.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 2 au 29 décembre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare.	4	17	14	42	41	68		
2	Morisseau.	3	9	9	38	12	22		
3	Touchet.		5	3	21	6	23		
4	Groleau (1).		4		5		22		
5	Lanier.		3		7		23		
6	Corbineau.	8	5	1	41	16	67		
7	Séchet (2).	4	3	2	23	4	33		
8	Prouteau.		1	2	31		14		
9	Chalot.		4		15		16		
10	Pallu.		10		219		347		
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.						4	17	
2	Baudoin.							5	
3	Lecomte.							9	7
4	Vilgrain.							1	7
5	Sanson.							5	8
6	Sève.							8	6
7	Moreau.							13	10
8	Cornilleau.							7	3
9	Marais.							7	4
10	Rousse.							3	4
11	Raineau.							8	3
12	Touchet.								4

(1) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

(2) Une vache et deux moutons refusés pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

Les gastrites, gastralgies, toux, consomp-

page, accroupi sous les tentes, garde un morne silence. Une légère brise, qui souffle du côté du large, plisse en rides parallèles la surface calme des eaux.

Sur la dunette, la longue-vue en main, un seul homme, Racan le timonnier, l'un des fidèles de Madurec, est attentif aux mouvements extérieurs; ses regards se portent alternativement de la colline des signaux à l'horizon de la mer.

Parfois l'enseigne Martel, qui porte le hausse-col d'officier de service, se tourne vers le factionnaire pour lui demander, comme l'héroïne du conte, *s'il ne voit rien venir*. La relève ramène nécessairement les pensées de Martel vers l'enfant bien-aimée qu'il retrouverait à Brest; mais la question, si souvent faite en vain, expire sur ses lèvres; car le timonnier répondrait encore:

« Je ne vois que l'horizon qui ondoie; et le soleil qui flamboie. »

Eh bien, tout-à-coup Racan s'écrie:

— Une boule rouge, Monsieur, frégate signalée! Martel saute sur la dunette et observe à son tour le mat de la colline: un globe rouge se balance à l'extrémité de la vergue brésilienne.

— Flamme blanche! frégate française!

Austerlitz a entendu ces mots bienheureux; il court sur l'avant. La nouvelle circule de bouche en bouche; un murmure d'angoisse se fait entendre. Les hommes se dressent nonchalamment, dans le doute, n'osant croire à leur délivrance.

— Si l'indifférente vigie de la côte se trompait encore, comme il y a dix jours! se disent-ils.

— Quand je verrai son ancre tomber par le fond, je commencerai à penser que c'est peut-être elle! dit Thomas le contre-maitre, accouru des sombres cavités de la cale.

— C'est la relève! enfants! c'est elle! Vrai comme je suis Barbari!...

Le chanteur aimé sur les passavants n'a pas achevé que, derrière le fort de Santa-Cruz, à l'ouverture du goulet, apparaît la haute mâture d'un bâtiment au corps effilé.

Cagnard et Frise-Poulet se tenaient silencieusement par la main; ils se regardaient l'un l'autre avec une joie fraternelle. Puis leurs regards allaient avidement embrasser l'horizon.

— Requin jura de fureur.

Toutes les respirations sont arrêtées, tous palpitent d'espoir et de crainte... Soudain une bouffée de vent développe un pavillon national; le doute n'est

plus permis, un long soupir, douloureusement comprimé, sort à la fois de toutes les poitrines.

— La relève! c'est elle! c'est bien elle!

— La voilà, cette bonne relève! Matelot! matelot!

— Oh! Madurec, Lubin, Barbari! la France et Jeanne la Blonde.

— Ma vieille Perrine et mes enfants! dit Cagnard.

Frise-Poulet pensa un instant à sa mère et fut triste; cela ne dura que le temps d'un éclair.

— Hourra!... Hourra!... c'est la relève, mon vieux! tu retrouveras ta case, matelot, ta Perrine, ta Fantik, ton petit Jean-Pierre!

— Comme tu dis, matelot; je vais encore leur donner un mois ou six semaines de bon temps.

Concarneau pensait avec ravissement à sa pauvre bonne femme de mère et au moment où il lui remettrait la part sacrée de son décompte de campagne.

— Fé d'ann Doué! c'est la relève pour sûr!... Viva! — bravo! — En voilà-t-il une bonne pesée!... Bitte et bosse! mille noms!...

Les physionomies s'épanouissent; on crie, on applaudit, on pleure, on chante, on s'embrasse, on saute. On la dévore des yeux, cette excellente

relève; on a peur qu'elle ne s'évapore comme un fantôme.

Sur l'arrière, le commandant, les officiers les élèves, sont rassemblés péle-mêle, l'étiquette s'est évanouie; la plupart n'ont pas même pris le temps de mettre leurs uniformes pour se précipiter sur le pont.

A bord de la *Cléopâtre*, on n'entendait plus que ce cri d'allégresse générale:

— La relève! la relève! voici notre relève! nous allons partir pour la France!

Martel sentit battre son cœur avec violence: « La France c'était Brest, c'était Sophie! » Les officiers et les aspirants se portèrent sur la dunette et sur les bancs de quart, examinant le navire qui venait les relever.

Après une demi-heure d'ivresse générale, les têtes se calment, l'ordre se rétablit insensiblement.

(La suite au prochain numéro.)

tion, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalesscière* Du Barry de Londres.

Cure N° 64,825 : de son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche. — 8 octobre 1864. M. Du Barry, — J'ai été commandé par son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente *Revalesscière* dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible, — beaucoup de remèdes qu'il avait employés auparavant n'ayant eu aucun effet salutaire sur

sa santé. J'ai été également commandé par Son Excellence de vous prier de donner autant de publicité à cette lettre que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur. Le prince YSENSTEIN, aide-de-camp. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.* (561)

Marché de Saumur du 30 Décembre.

Froment (l'h. 77 k.)	16 32	Paille de ratelier	59 47
2 ^e qualité (74 k.)	15 68	(hors barrière).	44 26
Seigle	10	Paille de litère, id.	44 26
Orge	10 50	Foin	60 75
Avoine anc. (entrée)	10 90	Luzerne (les 750 k)	58 50
Fèves	13	Graine de lin (70 k.)	28
Pois blancs	21	— detréfle(°/k)	135
— rouges	18	— de luzerne.	100
Cire jaune (50 kil.)	200	— de colza.	—
Huile de noix ord.	75	— de chenevis	34
— de chenevis	58	Amandes concas-	—
— de lin	53	sées (les 100 k.)	164

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865.	1 ^{re} qualité	150 à 170
Id.	2 ^e id.	100 à 120

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur 1865, 1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	44 à 48
Saint-Léger et environs 1865, 1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865, 1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	36 à 38
La Vienne, 1865.	28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865.	75 à 100
Champigny, 1865.	1 ^{re} qualité 160 à »
Id.	2 ^e id. 125 à »
Varrains, 1864.	65 à 80
Varrains, 1865.	75 à 90
Bourgueil, 1865.	1 ^{re} qualité 110 à 125
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Restigny 1865.	75 à 90
Chinon, 1865.	1 ^{re} id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (34^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

TROISIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des deux 1^{res} années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

En bloc ou en détail,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Vau-Langlais commune de Bagneux, et par extension commune de Saint-Florent,

Appartenant à M. Baudry,

Consistant en maison de maître et vastes dépendances, jardins, maisons de fermier, pavillon, étang, clos, prés et terres, le tout d'une contenance d'environ 13 hectares.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, pour traiter, et à M. PINEAU, receveur-municipal, pour visiter la propriété. (594)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une vigne rouge, en excellent état, située à Malmain, canton du Bois de Pocé, commune de Distré, contenant 1 hectare 59 ares 60 centiares, joignant MM. Girault, Billet, le chemin de Pocé à St-Florent, et la vieille route de Saumur à Doué.

S'adresser à M. BURY, docteur-médecin à Saumur, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (591)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,

MAISON,

Située rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A CÉDER DE SUITE UN FONDS

DE

COMMERCE DE LIMONADIER.

Beau Matériel,

Droit à un long bail.

S'adresser à M^e POULET, avoué à Saumur. (604)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

Pour cause de cessation de commerce,

UNE GRANDE QUANTITÉ

D'ARBRES ET ARBUSTES

De diverses essences,

Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.

S'adresser à M^{me} PERAY, rue de la Chouetterie, n° 26, à Saumur. (584)

A LOUER

Présentement,

MAISON

Rue d'Orléans, 95,

Anciennement occupée par le magasin du Petit-Saint-Pierre.

S'adresser à M. KERNEIS, rue Duncan. (621)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 30 DÉCEMBRE.			BOURSE DU DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 13	» 13	» »	68 »	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	98 »	» »	» »	98 »	» »	» »
Obligations du Trésor.	465 »	» »	» »	465 »	» »	» »
Banque de France.	3695 »	» »	» 5	3700 »	» »	» 15
Crédit Foncier (estamp.).	1325 »	» »	» »	1325 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	640 »	» »	» »	640 »	» »	» »
Crédit Agricole.	635 »	» »	» 5	640 »	» »	» »
Crédit industriel.	687 50	» »	» 2 50	690 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	817 50	1 25	» »	816 25	» »	» 12 50
Comptoir d'esc. de Paris.	1015 »	» 5	» »	1010 »	» »	» 5
Orléans (estampillé).	842 50	» 5	» »	837 50	1 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1142 50	» 5	» »	1137 50	» 7 50	» »
Est.	521 25	» »	» »	521 25	» »	» 1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	850 »	» 3 75	» »	846 25	» »	» 1 25
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	573 75	» 3 75	» »	570 »	» »	» 3 75
Ouest.	550 »	» 1 25	» »	548 75	» »	» 1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1705 »	» »	» »	1705 »	» 3 »	» »
Canal de Suez.	440 »	» 5 »	» »	435 »	» »	» »
Transatlantiques.	550 »	» 2 50	» »	547 50	» »	» 2 50
Emprunt italien 5 0/0.	65 45	» »	» 05	65 50	» »	» 15 »
Autrichiens.	428 75	» 6 25	» »	422 50	» »	» 11 25
Sud-Autrich.-Lombards.	435 »	» 5 »	» »	430 »	» »	» 3 75
Victor-Emmanuel.	218 75	» »	» 1 25	220 »	» »	» »
Romains.	160 »	» 4 »	» »	156 »	» »	» 25 »
Crédit Mobilier Espagnol.	472 50	» 6 25	» »	466 25	» »	» 2 50
Saragosse.	215 »	» 3 50	» »	212 50	» »	» 6 25
Séville-Xérès-Séville.	49 »	» »	» 1 »	50 »	» »	» »
Nord-Espagne.	171 »	» 1 »	» »	170 »	» »	» 4 »
Compagnie immobilière.	535 »	» 2 50	» 5 »	532 50	» »	» 6 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	314 75	» »	» »	314 75	» »	» »
Orléans.	309 25	» 50	» »	308 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	308 »	» 25	» »	307 75	» »	» 25 »
Ouest.	309 »	» 25	» »	308 75	1 25	» »
Midi.	307 50	» »	» »	307 50	» »	» »
Est.	302 50	» 75	» »	301 75	» »	» 25 »

Saumur, P. GODET, imprimeur.